

(Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs)



EDITO



Je souhaite attirer votre attention sur un document fondamental pour notre commune: le DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs). Ce document ne se limite pas une simple formalité administrative. Il est un outil clé pour la sécurité de chacun d'entre nous.

Le DICRIM présente les différents risques auxquels notre commune est exposée, qu'ils soient naturels, technologiques ou sanitaires. Il vous informe également sur les mesures de prévention mises en place et les consignes de sécurité à suivre en cas d'incident. Connaître ces informations est essentiel pour nous préparer et réagir efficacement face à une situation d'urgence.

Notre engagement est de garantir la sécurité de tous, et cela passe par une sensibilisation accrue. Je vous encourage à prendre le temps de lire ce document, qui est accessible en mairie et sur notre site internet. Ensemble, faisons de notre commune un lieu où chacun se sent en sécurité, informé et protégé.

Restons vigilants, solidaires et préparés

Béatrice BERTRAND
Maire de VIVY

SOMMAIRE

[LE MOT DU MAIRE](#)

[LE RISQUE MAJEUR](#)

[RISQUE INONDATION](#)

[RISQUE RETRAIT GONFLEMENT DES ARGILES](#)

[RISQUE FEU DE FORETS](#)

[RISQUE SISMIQUE](#)

[RISQUE RADON](#)

[RISQUE TEMPETE](#)

[RISQUE CANICULE](#)

[RISQUE GRAND FROID](#)

[RISQUE NUCLEAIRE](#)

[RISQUE TMD](#)

[RISQUE SANITAIRE](#)

[POUR EN SAVOIR PLUS: NUMEROS D'URGENCE ...](#)

LE RISQUE MAJEUR

Un risque majeur est caractérisé par sa faible fréquence et par sa gravité importante. Il peut impacter un grand nombre de personnes et occasionner des dommages importants tant structurels qu'environnementaux.

La commune de VIVY
est soumise aux risques



Tempête



Canicule



Inondation



Retrait gonflement
des argiles



Feu de forêt



Sismique



Radon



Grand froid



Nucléaire



TMD



Sanitaire



Terroriste

LE RISQUE MAJEUR

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

$$ALÉA + ENJEUX = RISQUE$$

On peut différencier deux types principaux de risque majeur :

les Risques « Naturels » : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvements de terrain, cyclone, tempête, séisme, éruption volcanique, radon ;

les Risques « Anthropiques » (relatifs à l'activité humaine) : Risque industriel, nucléaire, rupture de barrage, transport de matière dangereuse ;

Et le DICRIM ?

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est un outil de communication destiné à faire connaître les risques majeurs présents sur la commune et à donner les consignes de sécurité en cas d'évènements graves. Ce document fournit également l'ensemble des informations sur les actions et mesures à prendre en fonction des différents risques.

Le DICRIM est élaboré par le Maire en tenant compte du DDRM (Dossier Départemental des Risques Majeurs) du Maine-et-Loire.

La gestion de crise en cas de risque majeur ?

La gestion de crise est l'affaire de tous, l'Etat, les collectivités, les établissements scolaires, les entreprises ... et aussi les citoyens !

Lorsqu'un évènement touche une seule commune, le Maire est le Directeur des Opérations de Secours (DOS). Dès lors que l'évènement impacte plusieurs communes, le préfet remplace le Maire au poste de DOS.

Dans l'organisation générale de la réponse de sécurité civile, il est fait une distinction entre :

- **le secours** (protéger, soigner, médicaliser, évacuer d'urgence) qui est de la compétence du préfet (Plan ORSEC préfectoral) ;

- **la sauvegarde** (informer, alerter, interdire, mettre à l'abri, soutenir, assister, etc.) qui est de la compétence du Maire et qui est définie dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS).

LE RISQUE MAJEUR

L'Alerte :

En cas d'événements grave, l'alerte est de la responsabilité de l'État et des maires. Selon la nature de l'événement, elle peut être donnée par différents moyens :

- sirènes, pour les communes qui en sont équipées ;
- messages diffusés par des véhicules sonorisés ;
- messages sur les panneaux lumineux des communes ;
- radio, télé, ou tout autre moyen.

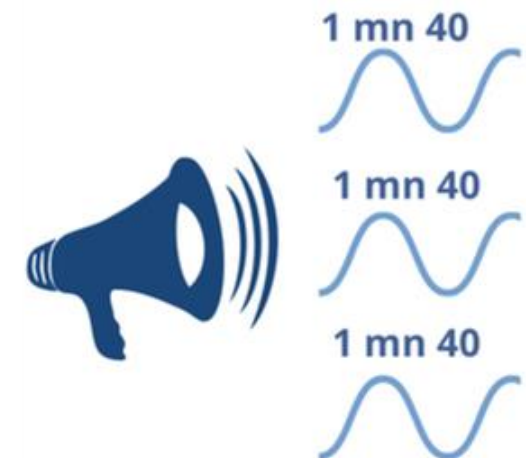
Début d'alerte :

En cas d'événements nécessitant une mise à l'abri, l'alerte sera donnée par les sirènes, testées chaque premier mercredi du mois à midi. Elles émettent un son caractéristique en trois séquences : le signal national d'alerte.

Fin de l'alerte :

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte, un son continu de 30 secondes.

Début d'Alerte

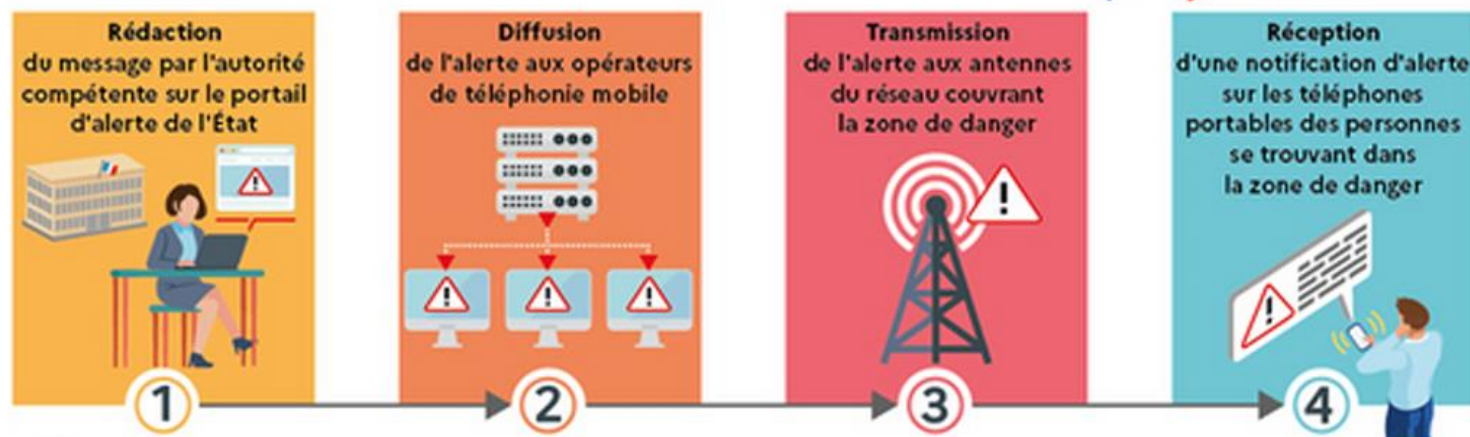


Fin d'Alerte



Alerter et protéger

Comment fonctionne le dispositif FR-alert



Comment anticiper une situation de crise chez moi ?

La gestion de crise est l'affaire de tous : chaque citoyen doit pouvoir y participer au même titre que les pouvoirs publics.

À l'échelle du foyer, chaque citoyen a la possibilité de réaliser son Plan Familial de Mise en Sécurité (PFMS). Ce plan aidera chacun à se préparer en prévoyant un certain nombre de dispositions pour aider à traverser cette période sans panique. Il est conseillé de la réaliser avec ses proches afin que chaque membre du foyer soit impliqué pour une plus grande efficacité.

Le guide est téléchargeable sur le site de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire www.saumurvaldeloire.fr.

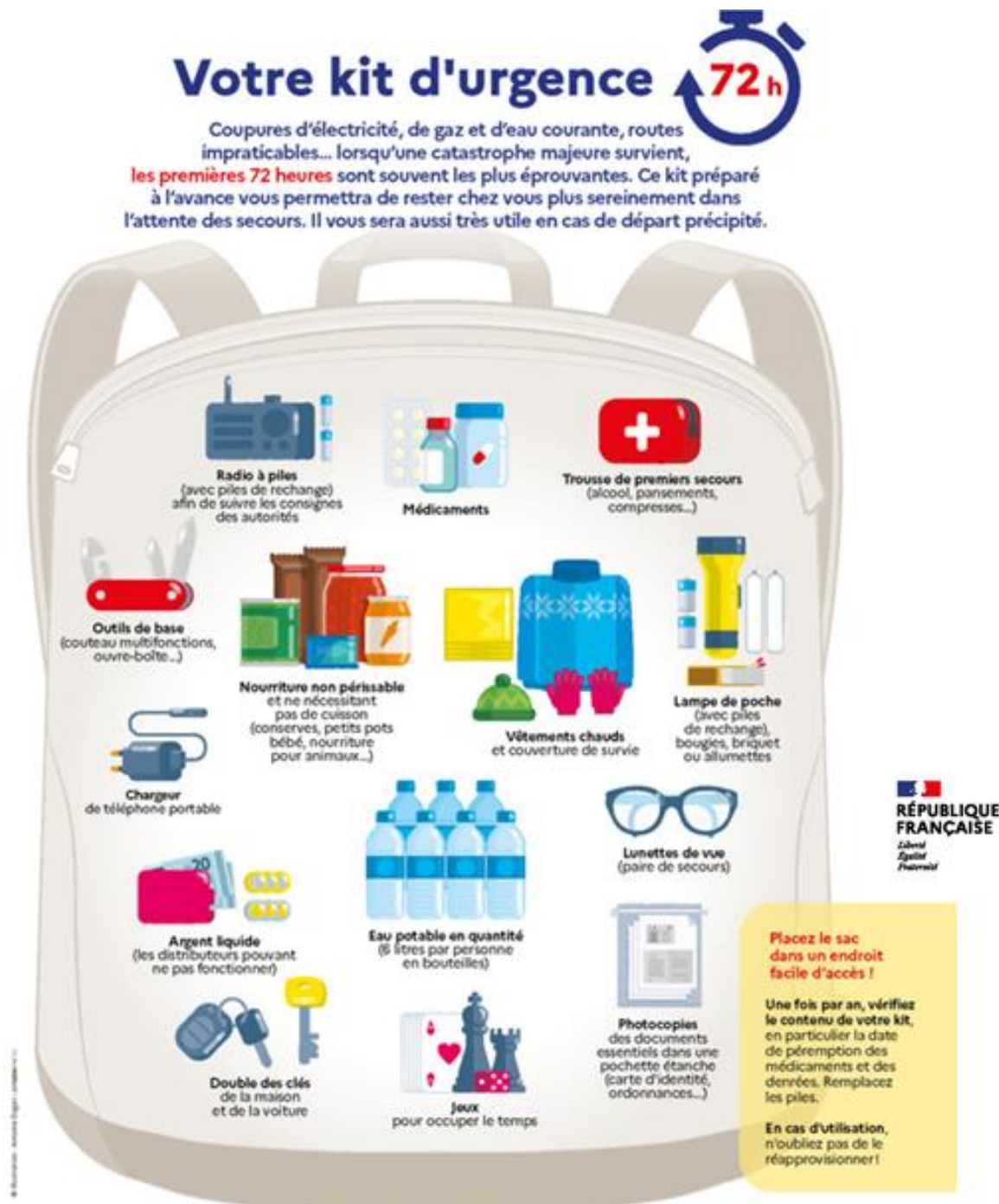


LE RISQUE MAJEUR

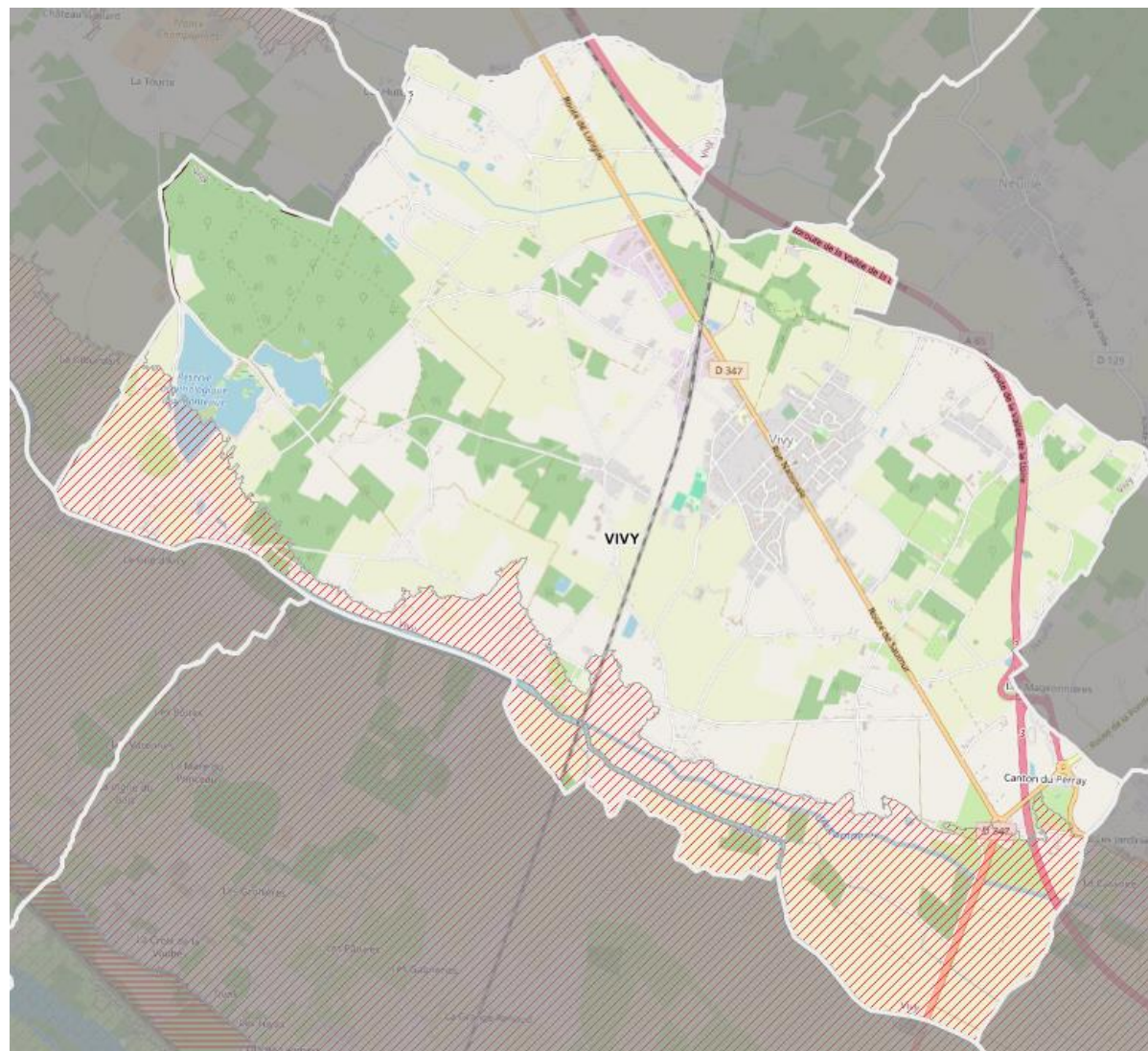
Quelles consignes générales devez-vous respecter ? Pour être prêt à toute éventualité, vous pouvez anticiper et composer un kit d'urgence :

- une radio à piles et notez les fréquences des stations à écouter dans votre région.
- une lampe avec des piles neuves ou une lampe à manivelle.
- un sac prêt à être emmené si nécessaire comprenant : vêtements, brosse à dents, couteau suisse, eau, nourriture, papiers d'identité, argent liquide, médicaments, etc.

Soyez attentif aux sirènes et connaissez leurs significations.



RISQUE INONDATION



PPRI révisé du Val d'Authion 2019 06

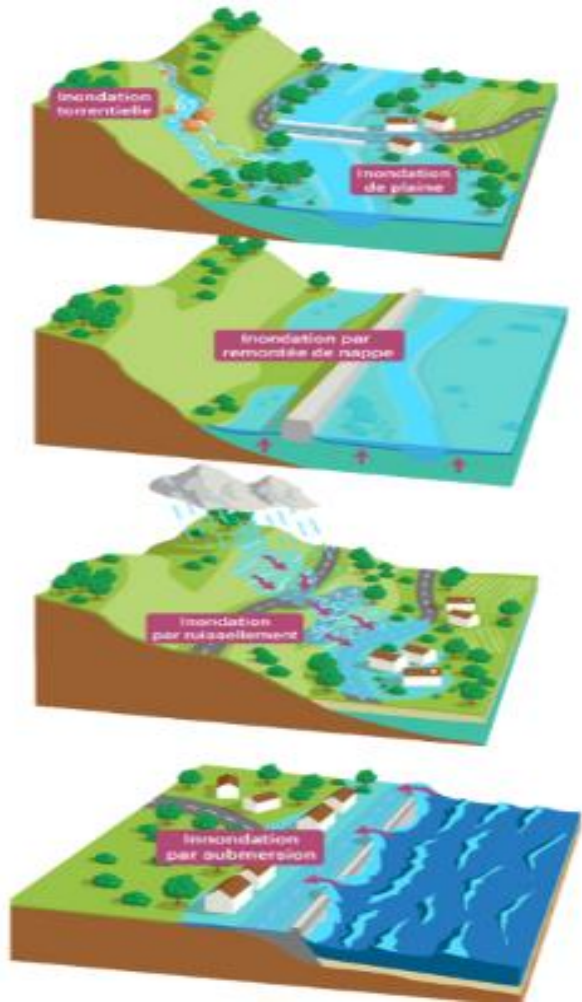
-  Bd : Zone urbaine dense, sans vitesse significative
-  BMF : Autre zone urbaine, en aléa moyen ou fort, sans vitesse significative
-  BTF : Autre zone urbaine, en aléa très fort, sans vitesse significative
-  RN : Zone non urbanisée et d'expansion des crues, en aléa moyen, fort ou très fort, sans vitesse significative
-  Bs : Zone de rénovation urbaine à règlement spécifique
-  BS_ZDE : Zone de rénovation urbaine à règlement spécifique et de dissipation d'énergie (ZDE)
-  REPU : Zone urbaine et d'écoulement préférentiel
-  REPN : Zone non urbanisée et d'écoulement préférentiel
-  RZDEN : Zone non urbanisée et de dissipation d'énergie (ZDE)
-  RZDEU : Zone urbaine et de dissipation d'énergie (ZDE)
-  Zone vulnérable hors eau



RISQUE INONDATION

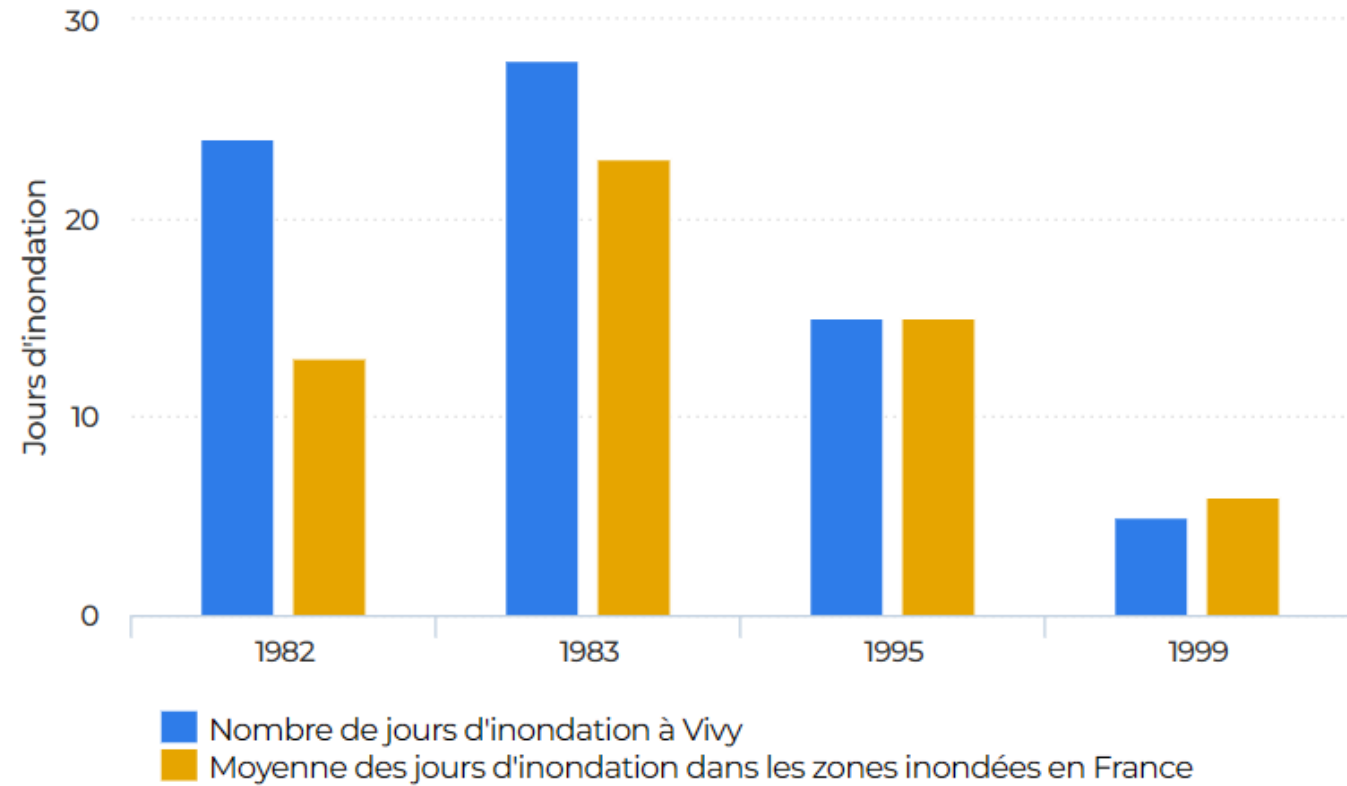


Caractéristique des inondations dans la commune de Vivy concerne l'Authion



Nombre de jours d'inondations déclarées catastrophe naturelle à Vivy

Source : Linternaute.com d'après les données de la CCR



RISQUE INONDATION

Une inondation est une submersion plus ou moins rapide d'une zone, avec des hauteurs d'eau variables ; elle est due à une augmentation du débit d'un cours d'eau provoquée par des pluies importantes et durables. Elle se manifeste sous différentes formes : débordement du lit mineur dans le lit majeur de la rivière, remontée des eaux par nappe phréatique, ruissellements urbains et submersion d'un ouvrage de protection (digue).

Une inondation peut se manifester de différentes façons :

- **Par crue lente** : elle génère des inondations de plaines, soit par débordement direct (sortie du lit mineur) ou indirect (remontée de nappe phréatique). C'est le type d'inondation majeur dans le Maine-et-Loire et la région ligérienne.
- **Par crue torrentielle** : les cours d'eau ont un régime torrentiel, avec une réponse immédiate du bassin versant lorsque celui-ci est arrosé. C'est le cas de la rivière Thouet.
- **Par ruissellement urbain** : quand l'eau ne peut pas s'infiltrer en raison de l'imperméabilisation des sols et la saturation du réseau d'eau pluviale.
- **Par rupture des levées** : lorsque la montée des eaux fragilise le pied de digue ou le corps de l'ouvrage. Cette situation met en danger l'ensemble des populations situées dans la vallée, derrière les digues de Saumur et de l'Authion.

RISQUE INONDATION

Caractéristique des inondations dans la commune de Vivy concerne l'Authion

En matière de prévention

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) intègre les dispositions du Plan de Prévention du Risque Inondation (PPRI), outil essentiel de la politique nationale de prévention contre les dommages engendrés par les inondations. Le PPRI permet de délimiter les zones exposées aux risques et de définir les règles d'urbanisme, de construction et de gestion applicable au bâti existant ou future

Le PPRI du val d'Authion a été approuvé le 07/03/2019

Il est consultable sur le site de la Préfecture du Maine-et-Loire www.maine-et-loire.gouv.fr



Risque de crue majeure, menace directe et généralisée de la sécurité des personnes et des biens.



Risque de crue génératrice de débordements importants susceptibles d'avoir un impact sur la vie collective et la sécurité des biens et des personnes.



Risque de crue ou de montée rapide des eaux n'entraînant pas de dommages significatifs, mais nécessitant une vigilance particulière.



Pas de vigilance requise.

En matière de prévision

La surveillance des cours d'eau est assurée par le Service de Prévision des Crues (SPC) et en particulier par le service Vigicrues.

Météo France émet des bulletins de prévision et les détaille lors des cas de vigilance orange ou rouge.

Ces informations sont disponibles 24h/24 sur le site www.vigicrues.gouv.fr ou l'application mobile Vigicrue. Auquel vous pouvez aussi vous inscrire afin d'être alerté en cas de menace.

Les stations utiles :

- Sur la Loire : Saumur, Montsoreau et Langeais
- Sur le Thouet : Chacé et Montreuil-Bellay

RISQUE INONDATION

En matière de protection

Pour protéger la population, il est possible d'agir sur deux facteurs :

- **la réduction de la vulnérabilité** : prise en compte de l'inondation dans l'aménagement. Elle s'effectue principalement au travers de documents d'urbanisme (mise en place de PPRI, la création de zone d'expansion des crues) mais aussi à l'échelle de l'habitation (mise en place de batardeaux, arrimage des cuves, clapets antiretours, etc.).
- **la réduction de l'aléa** : Un entretien régulier des cours d'eau permet de limiter les obstacles au libre écoulement des eaux (entretien courant des rives et des ouvrages, élagage et recépage de la végétation, enlèvement des embâcles, etc.).

Que faire en cas d'inondation ?

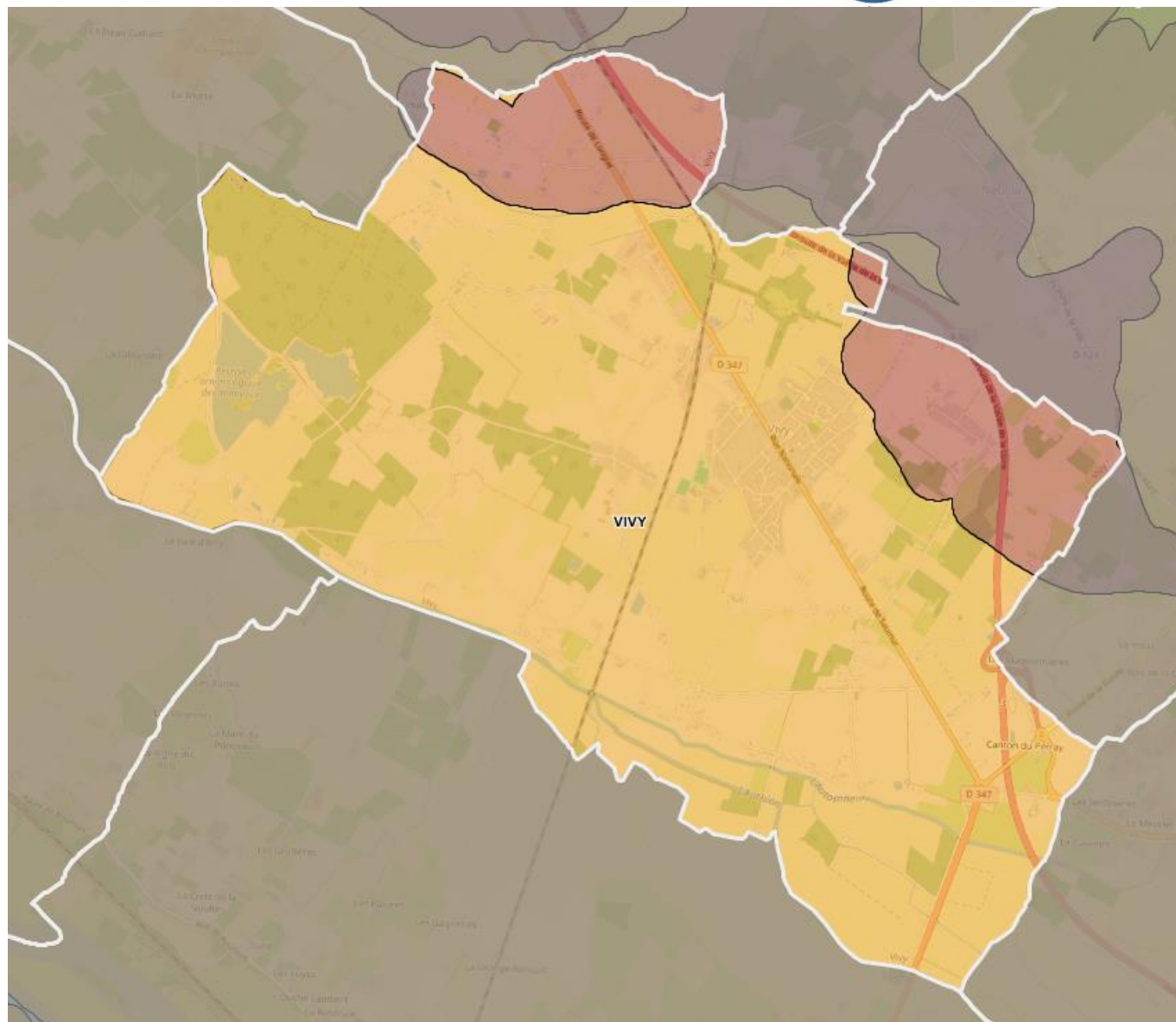
En période de crue :

En dehors des périodes de crues :

- s'informer des risques encourus ;
- prévoir le matériel nécessaire à l'obturation des ouvertures (batardeaux, couvercle de bouche d'aération, etc.) ;
- prendre des mesures d'aménagement : arrimage des cuves, étage refuge, etc.



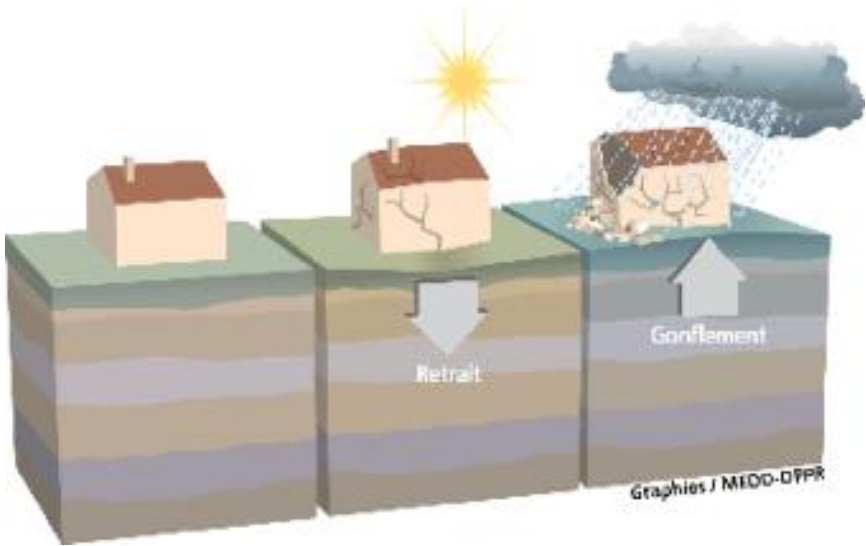
RISQUE RETRAIT DE GONFLEMENT D'ARGILE



RISQUE RETRAIT DE GONFLEMENT D'ARGILE

Derniers sinistres liés aux sols argileux à Vivy

Type de catastrophe	Début	Fin	Durée	Reconnue par l'état
Sécheresse	01/04/2022	30/09/2022	183 j	Oui
Sécheresse	01/05/2008	28/11/2008	212 j	Non
Sécheresse	01/07/2006	30/09/2006	92 j	Non
Sécheresse	01/01/2006	31/03/2006	90 j	Oui
Sécheresse	01/07/2005	30/09/2005	92 j	Oui
Sécheresse	01/07/2004	30/09/2004	92 j	Oui
Sécheresse	01/01/2004	31/03/2004	91 j	Non
Sécheresse	01/07/2003	30/09/2003	92 j	Oui



RISQUE RETRAIT DE GONFLEMENT D'ARGILE

Les phénomènes de retrait gonflement se manifestent dans les sols argileux et sont liés aux variations en eau du terrain. Lors des périodes de sécheresse, le manque d'eau entraîne un tassement irrégulier du sol en surface : on parle de retrait. À l'inverse, un nouvel apport d'eau dans ces derniers terrains produit un phénomène de gonflement.

Le risque

Le retrait-gonflement intervient majoritairement dans des argiles particulières (smectites et interstratifiées), relativement sensibles à la teneur en eau. Il est influencé par les variations climatiques, la végétation et les actions humaines.

Le retrait gonflement des argiles est sans danger pour l'homme mais peut entraîner divers désordres sur le bâti : fissurations, décollements ou désencastrement d'éléments.

Que faire face au retrait gonflement des argiles ?

Que faire en cas de constatation de fissures importantes ?

- ne pas entrer pas dans un bâtiment gravement endommagé ou fragilisé ;
- informer son assurance et la mairie pour l'élaboration d'un dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle.

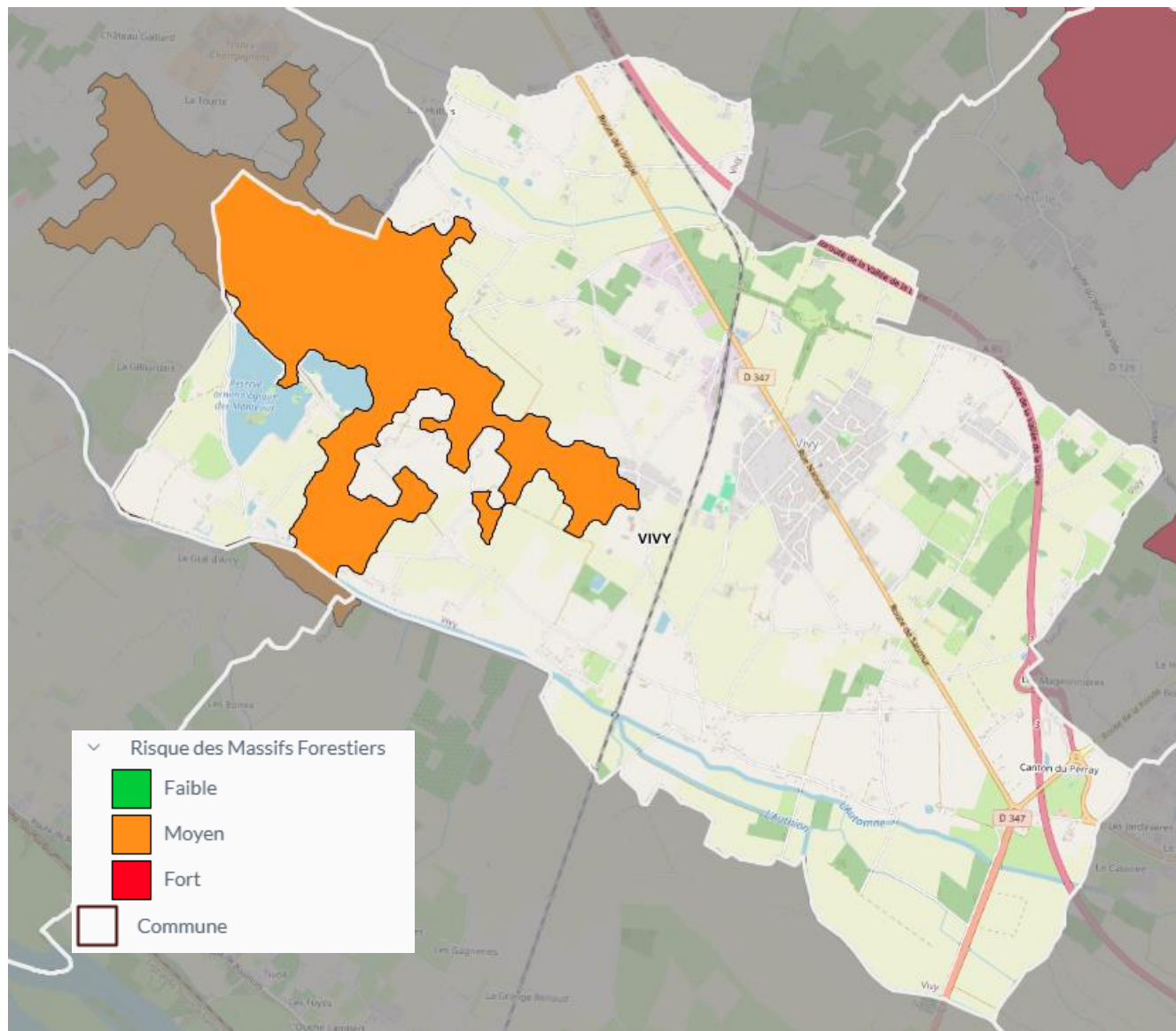
Solutions face au risque

Les constructions les plus vulnérables sont les maisons individuelles, avec un simple rez-de-chaussée et des fondations de faibles profondeurs.

Des mesures simples peuvent être respectées pour construire une maison et limiter par la suite le risque retrait-gonflement des argiles.



RISQUE FEU DE FORETS



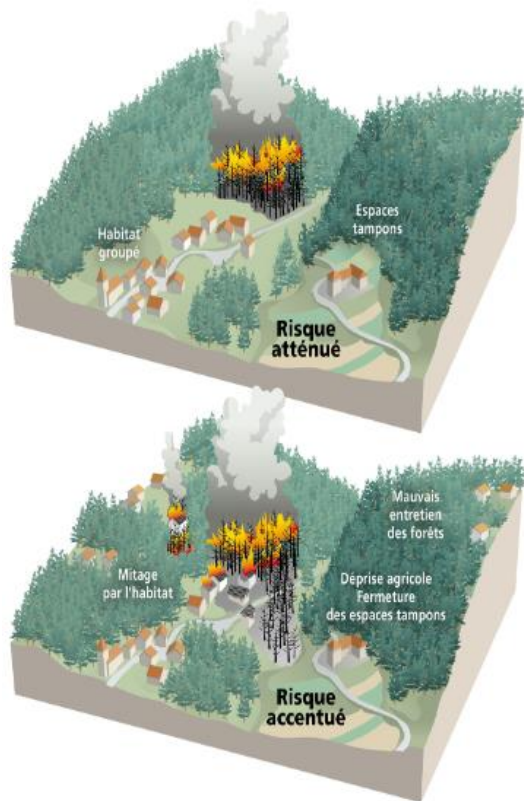
On parle de feu de forêt lorsqu'un feu concerne une surface minimale d'un demi-hectare d'un seul tenant, et qu'une partie au moins des étages arbustifs ou arborés (partie haute) est détruite. On étend la notion de feu de forêt aux incendies concernant les formations subforestières de petites tailles (les landes) et aux formations herbacées (prairie).



RISQUE FEU DE FORETS

Le risque

Pour se déclencher et se propager, un feu a besoin de trois éléments : une source de chaleur, un apport d'oxygène et un combustible.



La commune de Vivy

Incendie de juillet 2022



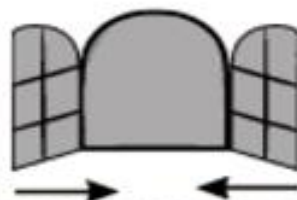
Les causes d'un sinistre sont parfois difficiles à établir avec certitude. Pour les causes de déclenchement d'un feu de forêt on distingue quatre facteurs principaux : les conditions climatiques (sécheresse, vent fort, foudre, etc.), les caractéristiques de la végétation (type de peuplement forestier, densité de végétation, disposition des strates, etc.), les conditions orographiques (progression accélérée dans un relief montant) et l'homme (accident, imprudence, malveillance, travaux agricoles, etc.).



Que faire en cas de feu de forêts ?



JE REJOINS LE BÂTIMENT LE
PLUS PROCHE



JE FERME LES FENÊTRES ET
OUVERTURES



JE M'INFORME ET JE RESTE À L'ÉCOUTE
DES CONSIGNES DES AUTORITÉS



JE NE FUME PAS OU N'ALLUME
PAS DE FLAMME

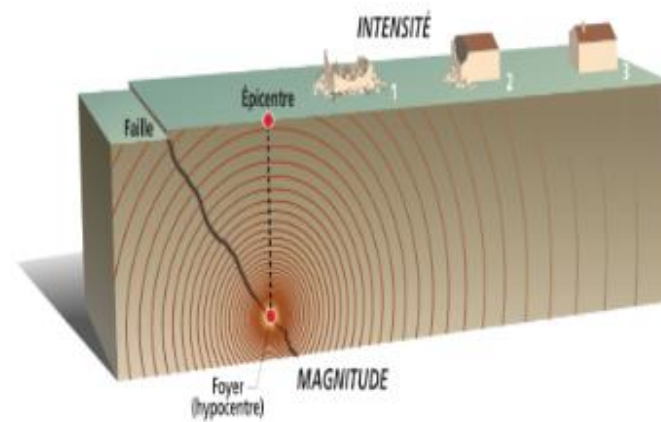
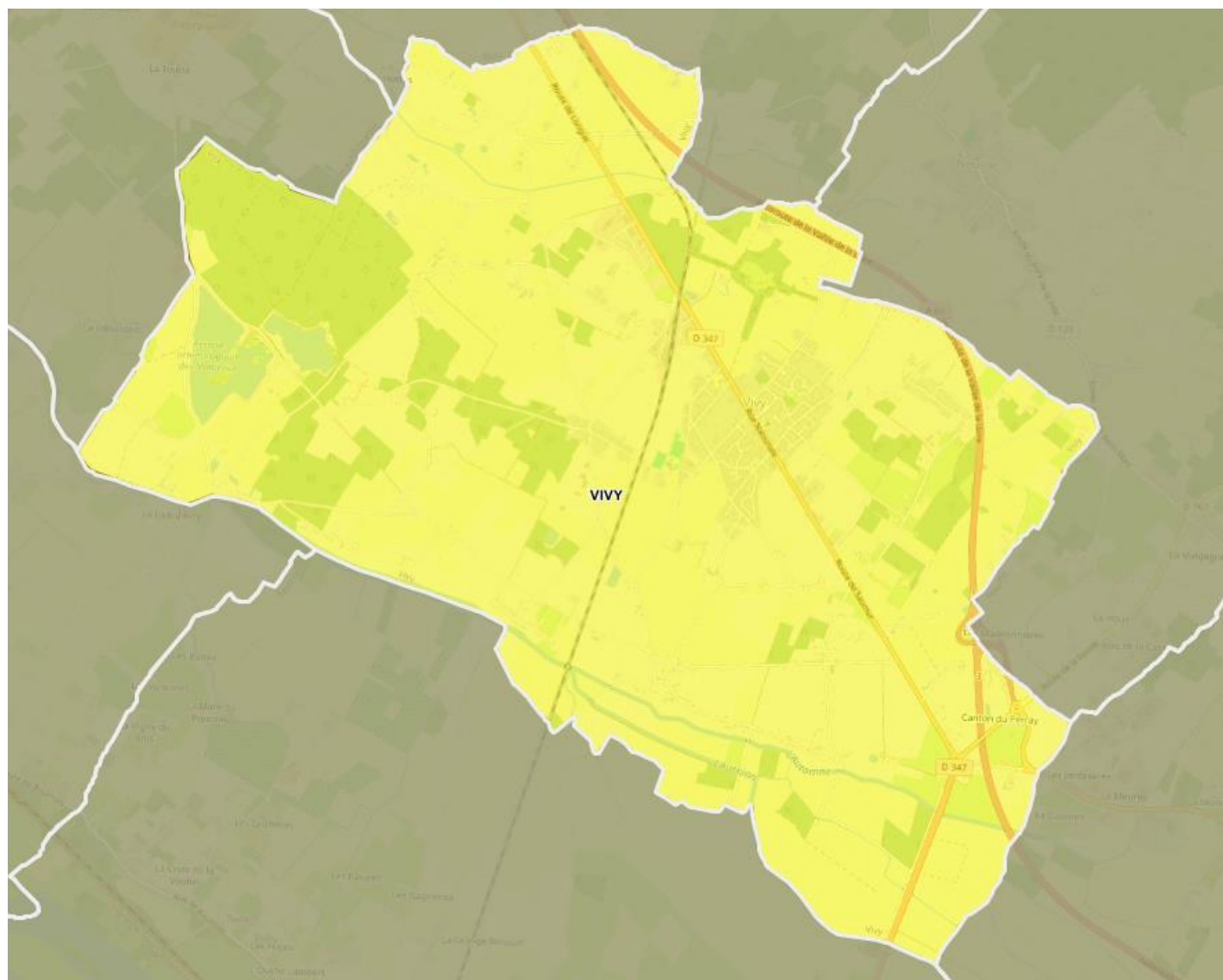


JE NE VAIS PAS CHERCHER
MES ENFANTS À L'ÉCOLE,
ILS SONT EN SÉCURITÉ



JE COUPE LES RÉSEAUX DE GAZ,
D'ÉLECTRICITÉ ET DE CHAUFFAGE

RISQUE SISMIQUE



RISQUE SISMIQUE

Le risque

Un séisme est principalement caractérisé par :

Son foyer : la région de la faille où se produit la rupture et d'où partent les ondes sismiques. Les secousses du sol sont d'autant plus importantes que la profondeur du foyer est faible.

Son épicentre : le point à la surface de la Terre situé à la verticale du foyer et où l'intensité est la plus forte.

Sa magnitude : elle traduit l'énergie libérée par le séisme. Elle est généralement mesurée par l'échelle de Richter. Augmenter la magnitude d'un degré correspond à multiplier par 30 l'énergie libérée.

Son intensité : elle est évaluée selon la manière dont le séisme se traduit en surface (le ressenti et les dégâts observés. Elle ne dépend pas de la magnitude et varie d'un point à un autre.

L'activité sismique étant principalement liée à la tectonique des plaques, on distingue plusieurs types de séismes : inter-plaque, intraplaque, lié à l'activité volcanique ou à l'activité humaine.

Le séisme, ou tremblement de terre, correspond à une fracturation des roches en profondeur, le long d'une faille terrestre ou sous-marine préexistante. Cette rupture s'accompagne de la libération soudaine et brutale d'une grande quantité d'énergie dont une partie se propage sous forme d'ondes sismiques provoquant des vibrations plus ou moins importantes du sol.

Que faire en cas de séisme ?



RISQUE RADON

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte chimiquement. Il est issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents dans le sol et les roches. Le radon est présent partout : dans l'air, le sol, l'eau avec une concentration très variable d'un lieu à l'autre suivant de nombreux facteurs : pression, température, porosité, ventilation... Dans l'air extérieur, le radon se dilue rapidement et sa concentration moyenne reste généralement très faible. Par contre, dans les espaces clos comme les bâtiments, il peut s'accumuler et atteindre parfois des concentrations élevées. Les zones les plus concernées par des niveaux élevés de radon dans les bâtiments sont celles ayant des formations géologiques naturellement riches en uranium (sous-sols granitiques et volcaniques).

Le risque

La radon résulte de la désintégration de l'uranium et du radium naturellement présents dans la croûte terrestre. Il est présent partout à la surface de la Terre et en particulier dans les roches granitiques et volcaniques. Le radon se disperse dans l'eau et l'atmosphère, ce qui en extérieur n'est pas nocif pour la santé. Mais cela peut devenir plus dangereux lorsqu'il s'accumule dans les espaces clos, notamment dans les bâtiments mal ventilés, des caves ou des cavités.



Les effets du radon

Dans plusieurs parties du territoire national, le radon accumulé dans certains logements et locaux, peut constituer une source significative d'exposition de la population aux rayonnements ionisants.

Le radon est cancérigène pour l'Homme et une exposition régulière durant de nombreuses années à des concentrations excessives accroît le risque de développer un cancer du poumon.

Pour diminuer la vulnérabilité des habitations au radon on peut citer les solutions suivantes :

- **Empêcher le radon de venir du sol** : étanchéité autour des canalisations, des portes et couverture des sols en terre battue.
- **Traiter le soubassement** : aération naturelle ou vide sanitaire et assistance avec ventilation mécanique.
- **Diluer la concentration en radon dans le volume habité** en aérant régulièrement pour renouveler l'air.

Que faire en cas de présence de radon ?



RISQUE TEMPETE

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique, ou dépression, due à l'opposition de deux masses d'air aux caractéristiques distinctes (température, teneur en eau).

De cette confrontation naissent notamment des vents pouvant être très violents. On parle de tempête lorsque les vents dépassent 89 km/h (soit 48 nœuds, degré 10 de l'échelle de Beaufort)

Le risque

L'essentiel des tempêtes touchant la France se forme sur l'océan Atlantique, au cours des mois d'automne et d'hiver (on parle de « tempête d'hiver »), progressant à une vitesse moyenne de l'ordre de 50 km/h et pouvant concerner une largeur atteignant 2 000 km.

Les tempêtes peuvent se traduire par :

- **des vents** tournant dans le sens contraire des aiguilles d'une montre autour du centre dépressionnaire. Ces vents sont d'autant plus violents que le gradient de pression est élevé ;
- **des pluies torrentielles** pouvant entraîner des inondations plus ou moins rapides, des glissements de terrain et coulées boueuses.

Les mesures préventives

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et en particulier la commune de Vivy peuvent être victime de tempêtes, avec des vents violents et parfois accompagnés de fortes précipitations. Pouvant avoir des conséquences tant humaines, qu'économiques et environnementales. Le risque de tempête est géré principalement à l'échelle nationale. Météo France publie tous les jours des bulletins réactualisés et assure la Vigilance Météo en mettant à disposition de la population une carte de vigilance. Tout propriétaire doit veiller à la bonne solidité et l'entretien de son patrimoine pour limiter les chutes d'arbre, de cheminée de toiture, etc.

RISQUE TEMPETE

Que faire en cas de tempête ?

Avant :

- Fermer et calfeutrer l'ensemble des ouvertures ;
- Se renseigner sur les prévisions météorologiques ;
- Prévoir un éclairage de secours.

Pendant :

- S'enfermer dans un bâtiment ;
- S'informer sur les alertes et consignes du gouvernement ;
- Ne pas monter sur le toit ;
- Ne pas se déplacer.

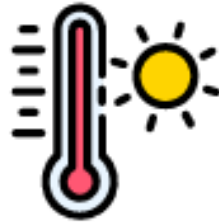
Après :

- Dégager les accès ;
- Évaluer les dommages ;
- Ne pas stationner sous les lignes électriques ni les toucher ;
- Contacter son assureur.



RISQUE CANICULE

La canicule est un épisode de très forte chaleur, aussi bien de jour comme de nuit pendant au moins trois jours consécutifs. La définition de la canicule repose donc sur deux paramètres principaux : la température et la durée.



Le risque

Les périodes de fortes températures qui se prolongent avec un faible refroidissement la nuit peuvent compromettre la santé et notamment la bonne régulation de la température du corps humain. Le risque de déshydratation augmente fortement et un « coup de chaleur » peut être fatal pour les personnes les plus fragiles. Les seuils de canicule varient en fonction des départements : le Maine-et-Loire est considéré en période de canicule lorsque la température ne descend pas sous 35°C le jour et 19°C la nuit.

La population à risque

Tous les habitants sont susceptibles d'être impactés par les phénomènes de canicule. Cependant, certaines catégories de personnes sont plus à risque, notamment :

- Les personnes âgées de plus de 65 ans : le corps a du mal à réguler la température et le coup de chaleur peut être important (température du corps supérieur à 40°C) ;
- les nourrissons et jeunes enfants ;
- les femmes enceintes.

RISQUE CANICULE

Que faire en cas de canicule ?

Avant :

- **Préparer** une trousse « canicule » avec des éléments permettant de se rafraîchir ;
- Contacter les personnes sensibles de votre entourage ;
- Se faire connaître auprès des services municipaux si vous êtes une personne à risque ;
- S'hydrater et maintenir le corps au frais ;
- Boire régulièrement et s'alimenter en quantité suffisante ;
- Éviter les boissons alcoolisées et trop sucrées.

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, personnes atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la mairie ou au CCAS toute personne de votre entourage qui vous semble en difficulté. Un registre de personnes vulnérables est réalisé et tenu à jour par le Centre Communal d'Action Sociale (02 41 52 50 17 mairie@vivy.fr)

Pendant :

- Protéger son habitation contre la chaleur, fermer les volets et rideaux et créer des courants d'air ;
- Ne pas rester isolé ;
- Limiter au maximum tous les efforts physiques ;
- Proposer de l'aide aux personnes vulnérables.



Pour toute information,
consultez la carte de vigilance
de Météo France sur
www.meteofrance.fr.

RISQUE GRAND FROID

Une vague de froid est caractérisée par sa persistance, son intensité et son étendue géographique. L'épisode dure au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières de la région concernée. Le grand froid, comme la canicule, constitue un danger pour la santé de tous.

Le risque

En France métropolitaine, les températures les plus basses de l'hiver surviennent habituellement en janvier sur l'ensemble du pays. Mais des épisodes précoces (en décembre) ou tardifs (en mars ou en avril) sont également possibles.

Les climatologues identifient des périodes de froid remarquables en tenant compte des critères suivants :

- l'écart aux températures moyennes régionales ;
- les records précédemment enregistrés et l'étendue géographique ;
- la persistance de l'épisode prévu.

Les mesures préventives

La Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire et en particulier la commune de Vivy peuvent être victime de vague de grand froid accompagnée de fortes chutes de neiges, de pluie verglaçante ou de verglas. Pouvant avoir des conséquences tant humaines, qu'économiques et environnementales. Le risque de grand froid est géré principalement à l'échelle nationale. Météo France publie tous les jours des bulletins réactualisés et met à disposition de la population une carte de vigilance.

Dans la commune de Vivy

Plusieurs vagues de grand froid ont eu lieu en particulier en 1956

Que faire en cas de grand froid ?

Avant :

- Préparer l'équipement nécessaire (médicaments, couverture de survie, etc.) ;
- Se renseigner sur les prévisions météorologiques ;
- Se faire connaître auprès des services municipaux si vous êtes une personne fragile ou isolée.

Pendant :

- Limiter les efforts physiques à l'extérieur ;
- Maintenir la température ambiante du foyer à 19°C ;
- Vérifier les installations de chauffage pour éviter tout intoxication au monoxyde de carbone.

Après (pour les personnes âgées) :

- Si vous vous sentez fatigué, ne pas hésiter à appeler votre médecin traitant ;
- En cas d'urgence, appeler le 15 (SAMU).

RISQUE NUCLEAIRE

Le risque nucléaire est un évènement accidentel avec des risques d'irradiation ou de contamination pour le personnel, les populations, les biens et l'environnement.

Le risque

Le risque nucléaire se manifeste de deux manières principales :

- **l'irradiation externe** : en cas d'accident grave, elle concerne les personnes proches d'une source radioactive, donc principalement le personnel de la centrale nucléaire ainsi que les secours intervenant sur place. Il faut s'éloigner au maximum de la source radioactive pour se protéger.
- **La contamination** : intervient lorsque les substances radioactives se sont répandues dans l'atmosphère, le sol ou l'eau. Elle est liée à l'ingestion ou l'inhalation de particules radioactives. Tant que ces éléments sont dans l'organisme, nos organes sont soumis à une radiation interne.

Les effets

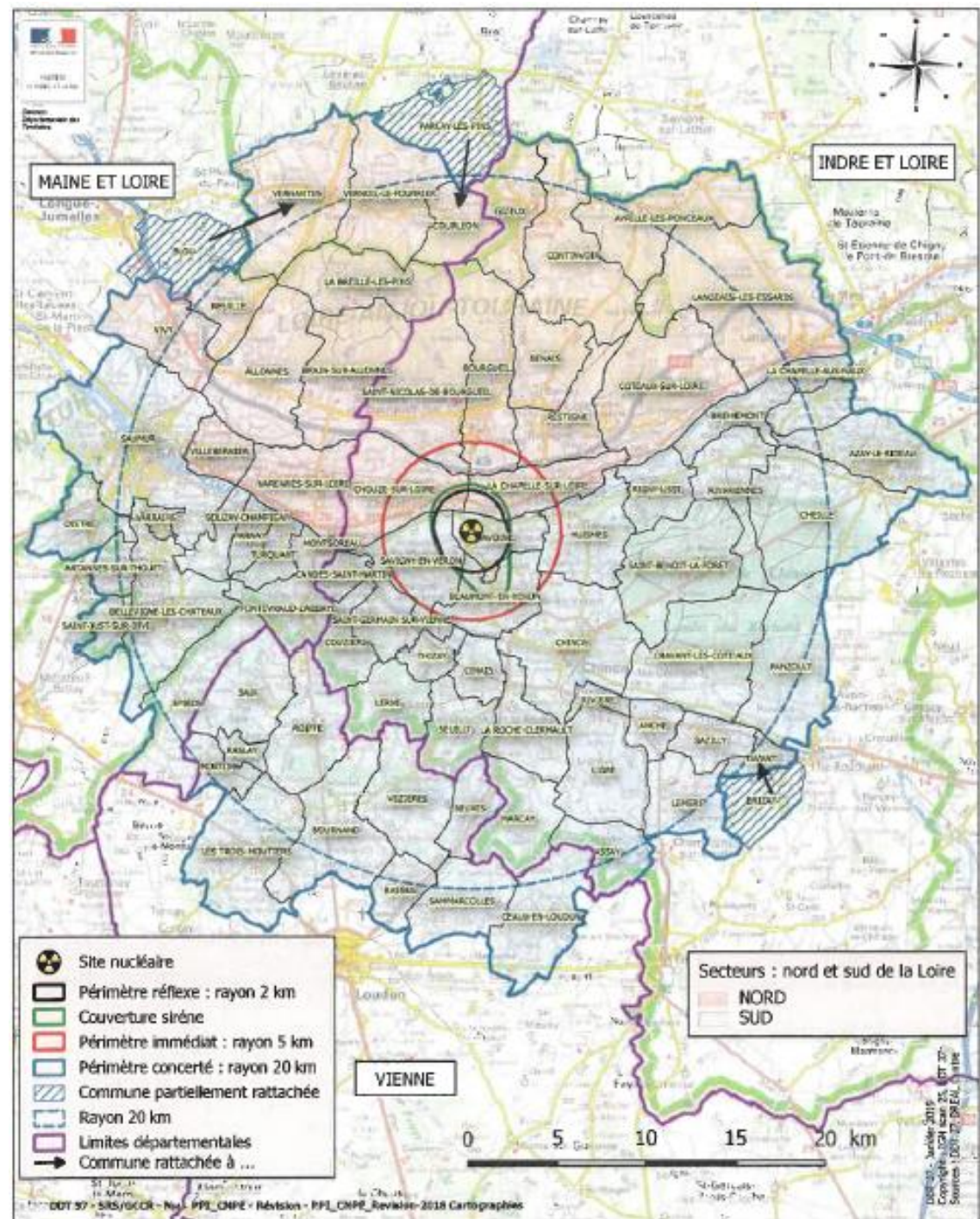
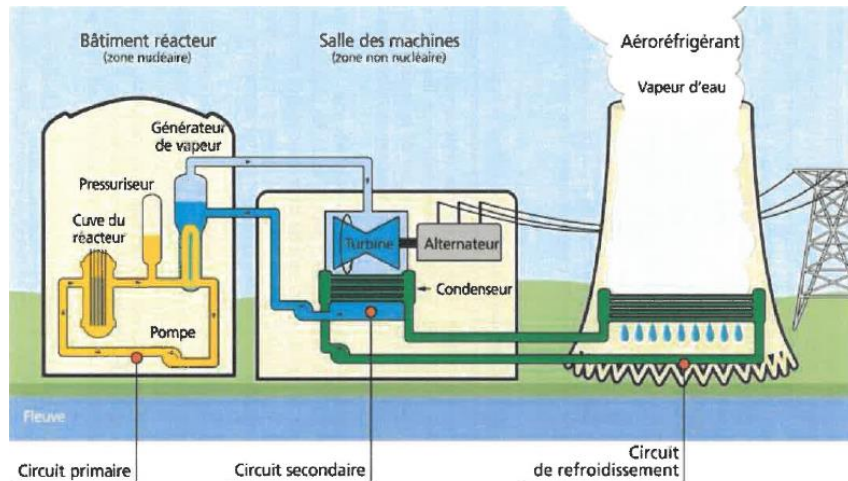
Les effets sont fonction de la distance à la source de radiation et la durée d'exposition.

- **Les effets possibles sur l'homme** : brûlure, stérilité, cancer (effets aléatoires sur une partie de la population), effet génétique supposé, effet sur le fœtus (malformations).
- **Les effets sur l'environnement** : la flore (destruction ou pollution), la faune (mêmes effets que sur l'homme avec des variables), les cultures (produits de consommation contaminés).
- **Les effets économiques** : perturbation importante des activités humaines.

La commune de Vivy

Se situe dans un rayon de 20 km de la centrale nucléaire de Chinon (située sur la commune d'Avoine). Elle est par conséquent impactée par le risque nucléaire

RISQUE NUCLEAIRE



RISQUE TMD

Le risque TMD (Transport de Matières Dangereuses) fait suite à un accident survenant lors du transport de marchandises à risque par voie routière, fluviale, ferroviaire ou canalisation.

Une matière dangereuse est une substance qui, par ses propriétés physico-chimiques ou la nature des réactions qu'elle est susceptible d'entraîner, peut présenter un danger pour l'Homme, les biens et l'environnement : elle peut être inflammable, toxique, explosive, corrosive ou radioactive.

Le risque

Un accident impliquant une ou plusieurs matières dangereuses peut entraîner, de manière isolée ou combinée, avec des effets dominos, trois grands types de phénomènes :

- **L'explosion** : provoquée par un choc avec production d'étincelles, par échauffement d'une cuve de produit volatil ou comprimé, par le mélange de plusieurs produits.
- **L'incendie** : causé par l'échauffement anormal d'un organe du véhicule, un choc contre un obstacle, l'inflammation accidentelle d'une fuite, une explosion au voisinage immédiat du véhicule, voir un sabotage.
- **Le dégagement d'un nuage toxique** : il peut provenir d'une fuite de produit toxique, ou résulter d'une combustion. Les effets peuvent être ressentis jusqu'à quelques kilomètres du lieu du sinistre et plusieurs jours après l'évènement.

La commune de Vivy

Les voies traversant la commune, route, autoroute, voie ferré, susceptibles de transporter des matières dangereuses sont : **la RD 347 risque faible et la A85 risque non classé.**



Les dispositions prises par les autorités

La réglementation en vigueur est très stricte. Le transport routier est régi par la réglementation ADR « Accord européen relatif au transport des marchandises Dangereuses par Routes ». Celle-ci concerne la signalisation des véhicules, les opérations de chargement des marchandises, les techniques d'emballage et le contrôle des véhicules.

De plus, **une signalisation spécifique** s'applique à tous les moyens de transport dans le but d'indiquer le danger, de décrire la composition de la cargaison et les risques générés par les matières transportées.

RISQUE TMD



LE SAVIEZ-VOUS ?

Si vous êtes témoin d'un accident de transport de matières dangereuses : Protégez les lieux pour éviter un suraccident, balisez les lieux du sinistre avec une signalisation appropriée, et faites éloigner les personnes à proximité. Donnez l'alerte aux sapeurs-pompiers (18 ou 112), à la police ou à la gendarmerie (17 ou 112).

b Que faire en cas d'incident lié au transport de matières dangereuse ?



RISQUE SANITAIRE

C'est un risque immédiat ou à long terme représentant une menace directe pour la santé des populations nécessitant une réponse adaptée du système de santé. Parmi ces risques, on recense notamment les risques infectieux pouvant entraîner une contamination de la population (Pandémie grippale, Covid-19, Ebola...). Le virus se transmet par : voie aérienne (toux, éternuement, postillons), contact avec les objets touchés, contact rapproché avec une personne malade. Le risque sanitaire que nous avons récemment vécu est l'épisode de Covid-19 en mars 2020.

Que faire en cas de pandémie ?

PRÉVENTION que faire: Lavez-vous les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou avec du gel hydroalcoolique. Couvrez-vous le nez et la bouche lors d'éternuements. Évitez les contacts avec les personnes malades. Mouchez-vous dans des mouchoirs jetables et lavez-vous les mains. Respectez la distanciation sociale (évitez les contacts rapprochés, les poignées de mains, les embrassades...).

PENDANT Ne vous déplacez pas à l'hôpital, contactez votre médecin traitant pour un avis médical ou téléphonez au 15 en cas d'urgence. Isolez-vous pour éviter de contaminer votre entourage. Portez un masque chirurgical. Lavez-vous les mains régulièrement avec de l'eau et du savon ou avec du gel hydroalcoolique. Mouchez-vous dans des mouchoirs jetables et lavez vous les mains ensuite. Aérez régulièrement votre domicile. Respectez la distanciation sociale (évitez les contacts rapprochés, les poignées de mains, les embrassades...).



Le terrorisme fait référence à l'ensemble des actes de violence (attentats, prises d'otages, fusillades...) commis par un individu ou une organisation pour créer un climat d'insécurité, pour exercer un chantage sur un gouvernement, pour satisfaire une haine à l'égard d'une communauté, d'un pays, d'un système. C'est l'emploi de la terreur à des fins politiques, religieuses ou idéologiques. Ces dernières années, le terrorisme frappe des civils, faisant de chaque citoyen une cible potentielle.

Le plan VIGIPIRATE C'est un outil central du dispositif français de lutte contre le terrorisme. Il associe tous les acteurs nationaux : l'Etat, les collectivités territoriales, les entreprises et les citoyens, à une démarche de vigilance, de prévention et de protection.

Les modes de communication de l'alerte sont les médias nationaux et locaux, radio et télévision, sites Internet gouvernementaux et communaux et réseaux sociaux officiels, la page Facebook de la mairie de Vivy
Le site Internet : www.vivy-commune.fr
La Préfecture via le système FR-ALERT

Niveaux	Principes d'activation du niveau	Conditions de mise en œuvre	Types de mesures activées
Vigilance 	Ce niveau correspond à la posture permanente de sécurité.	Ce niveau est valable en tout lieu et en tout temps.	Mise en œuvre de la totalité des mesures permanentes (socle).
Sécurité renforcée- risque attentat 	Ce niveau traduit la réponse de l'Etat à un niveau élevé de la menace terroriste.	Ce niveau peut concerner l'ensemble du territoire national ou être ciblé sur une zone géographique ou un secteur d'activité particulier. Ce niveau n'a pas de limite de temps définie.	Renforcement des mesures permanentes et activation de mesures additionnelles.
Urgence attentat 	Ce niveau déclenche un état de vigilance et de protection maximal, soit en cas de menace d'attaque terroriste documentée et imminente, soit à la suite immédiate d'un attentat. L'activation de ce niveau permet d'adapter le dispositif de protection pour prévenir tout risque de sur-attentat.	Ce niveau peut être activé sur l'ensemble du territoire national ou sur une zone géographique délimitée. Par nature de courte durée, le niveau « urgence attentat » peut être désactivé dès la fin de la gestion de crise.	Renforcement des mesures permanentes et activation de mesures additionnelles. Ce niveau est associé à des mesures additionnelles contraignantes et à un renforcement de l'alerte qui peut être couplé à la diffusion d'informations via l'application téléphonique SAIP, les différents sites Internet institutionnels, la télévision ou encore la radio. Des conseils comportementaux peuvent également être diffusés à la population en cas de risque de sur-attentat.



Réagir en cas d'attaque

1. S'ÉCHAPPER



ÊTES-VOUS CERTAIN DE POUVOIR VOUS ÉCHAPPER SANS RISQUE ?

SI OUI

- Ne déclenchez pas l'alarme incendie
- Laissez toutes vos affaires sur place
- Ne vous exposez pas (crouchez-vous)
- Prenez la sortie la moins exposée
- Utilisez un itinéraire connu
- Aidez les autres personnes à s'échapper
- Prévenez / alertez les personnes
- Évitez les mouvements de panique
- Facilitez l'intervention des forces de sécurité intérieure et des services de secours.

2. SE CACHER



SI NON ENFERMEZ-VOUS ET BARRICADEZ-VOUS

- Enfermez-vous et barricadez-vous
- Éloignez-vous de la fenêtre
- Mettez les portables sur silencieux et décrochez les téléphones fixes
- Rassurez vos collègues
- Restez le plus silencieux et discret possible



3. ALERTER



Où ?

Qui ?

Quoi ?

UNE FOIS CACHÉ ET EN SÉCURITÉ, APPELEZ LES SECOURS

Où ? : Donnez votre position mais également celle de vos agresseurs.

Quoi ? : Nature de l'attaque (explosion, fusillade, attaque à l'arme blanche...)

Qui ? : Nombre d'assaillants, description physique et attitude, estimation du nombre de personnes blessées ou cachées.

- Comment se comportent-ils ?
- Regardent-ils la télé ?
- Quels moyens de communications ont-ils ?
- Ne raccrochez pas !

4. RÉSISTER



SI SE CACHER OU ÉVACUER EST IMPOSSIBLE, ET SI VOTRE VIE EST EN DANGER

- Tentez de neutraliser le terroriste à plusieurs.
- Distrayez l'adversaire (criez)
- Protégez-vous avec un bouclier de fortune (sac, vêtement enroulé autour de l'avant-bras).




Pour en savoir plus

Les numéros et sites utiles

Préfecture	02 41 81 81 81
Sous Préfecture	02 41 83 49 49
Gendarmerie de Longué	02 41 52 10 31
Samu.....	15
Police	17
Police secours.....	112
Pompiers.....	18
Urgence SMS.....	114
Police secours.....	112
Croix Rouge.....	02 41 51 00 59
SDIS	02 41 33 29 00
DDT.....	02 41 40 20 50
Pour les personnes sourdes et malentendantes.....	114

Violences conjugales.....	3919
Enfance maltraitée.....	119
Enfants disparus.....	116 000
Accueil des sans-abris.....	115
Centre antipoison.....	02 41 48 21 21
Urgence psychiatriques.....	02 41 53 31 20
Clinique de la main	02 41 86 86 41
Hôpital de Saumur	02 41 53 30 30
SOS médecin.....	36 24
ENEDIS.....	811 010 212 49 378
GRDF.....	0 800 47 33 33
Agglo eau - assainissement.....	06 70 03 68 70
Orange	0 800 08 30 83

Pour en savoir plus

Sigles et Abréviations

ARS : Autorité de Sûreté Nucléaire

AZI : Atlas des Zones Inondables

BRGM : Bureau de Recherches Géologiques et Minières

COS : Commandant des Opérations de Secours

DDRM : Dossier Départemental des Risques Majeurs

DICRIM : Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs

DOS : Directeur des Opérations de Secours

DREAL : Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

IAL : Information Acquéreur Locataire

ORSEC : Organisation de la Réponse de Sécurité Civile

PCS : Plan Communal de Sauvegarde

PFMS : Plan Familial de Mise en Sécurité

PLU : Plan Local d'Urbanisme

POI : Plan d'Opération Interne

PPI : Plan Particulier d'Intervention

PPR : Plan de Prévention des Risques

SEVESO : Classe d'installation à risque

SPC : Service de Prévision des Crues

SIG : Système d'Information Géographique

TMD : Transport de Matières Dangereuses